



1 Le droit bancaire- Initiation

Jours

dans JURIDIQUE - DROIT DES SOCIETES / Réf : JUR-DRSO-5

Objectifs de la formation

- Identifier les acteurs du système bancaire
- Décrire la réglementation applicable au domaine bancaire
- Examiner les obligations des différentes parties à une opération bancaire

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés :

Matin

1. Définir le droit bancaire

- Les sources du droit bancaire
- La profession bancaire et les institutions bancaires

2. Identifier les principes fondamentaux du droit bancaire

- Le principe de non-ingérence
- Le principe de vigilance
- Le principe du secret
- L'obligation d'information

3. Examiner le fonctionnement des instruments de paiement et de crédit

- Le chèque
- La lettre de change
- Le bordereau Dailly



- La carte bancaire

Après-midi

4. Décrire le fonctionnement du compte bancaire

- L'ouverture du compte (le droit au compte et la convention de compte)
- Le fonctionnement du compte (la rémunération de l'établissement bancaire et la gestion des moyens de paiement)
- La clôture du compte

5. Examiner le crédit à la consommation et la protection du consommateur

- Le crédit immobilier et la protection du consommateur
- Le crédit contracté par un professionnel

6. Examiner le droit bancaire et le surendettement des particuliers

7. Définir les ?néo banques?

Pré-requis

Aucune connaissance préalable n'est requise pour suivre cette formation

Public cible

Juristes, avocats, conseillers clientèle, responsable d'un établissement bancaire

Pédagogie

Méthodes pédagogiques :



- Utilisation de méthodes affirmatives permettant aux apprenants de découvrir un nouveau contenu. Afin de faciliter l'apprentissage, le formateur veillera à adopter une structure claire et efficace.
- Le formateur utilisera de nombreux exemples, comparaisons et images afin d'illustrer son propos. Il s'adaptera au nombre d'apprenants mais également à leur capacité d'adaptation.

Modalités d'évaluation :

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- L'évaluation pourra prendre la forme d'un QCM ou de questions orales.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation.

